

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. HENRI PONS**

**OBJET : CPER 2015 - 2020 : avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux
de la ligne de la Côte Bleue.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La modernisation de la ligne ferroviaire de la Côte Bleue était inscrite dans le volet départemental du CPER 2015-2020 pour un montant de 40 M€ avec une participation de la Métropole et du Département. Ce budget répondait aux besoins de la « Priorité 1 », première étape de la régénération de la ligne qui permet de pérenniser l'infrastructure entre Carry et l'Estaque et de maintenir une desserte à deux trains par heure en heure de pointe.

Les études d'Avant-Projet, d'un coût de 1,5 M€, avaient estimé le montant des travaux à 43,6 M€ aux conditions économiques de réalisation. Sur la base d'une stratégie d'optimisation des coûts par SNCF Réseau, des économies ont pu être dégagées et le coût de l'opération, études et travaux, a été arrêté à 34,975 M€ courants.

La délibération de notre Commission permanente n°65 du 30 juin 2017 a approuvé la convention de financement de la phase projet et travaux préparatoires pour un montant de 2,5 M€, avec une subvention du Département égale à 156 250 €.

La délibération n°126 du 19 octobre 2018 a approuvé la convention de financement des travaux d'un montant de 30,975 M€, la part du Département étant fixée à 1,844 M€. Cette convention a été signée le 23 mai 2019.

La contractualisation du financement des travaux s'est réalisée avant la fin des études de niveau Projet qui ont pour objectif d'affermir le programme et les coûts définitifs. Il a été convenu que l'engagement définitif de SNCF Réseau se ferait à l'issue des études projet en précisant que toute modification impactant le programme, pour rester à coût constant, devait faire l'objet d'un avenant à la convention.

Fin 2019, SNCF Réseau a présenté un nouveau scénario fonctionnel au regard de la finalisation des études de projet, à la suite du résultat des appels d'offres.

L'avenant soumis à votre approbation a pour objet de définir la consistance du nouveau programme technique qui évolue au regard de la convention du 23 mai 2019, mais reste en adéquation avec le budget alloué et les objectifs fonctionnels de réalisation des travaux de renouvellement de voie sur la section située entre Carry et l'Estaque.

Il permet d'éviter un ralentissement généralisé à 40 km/h, de lever les ralentissements liés aux voies et gabarits existants dans les zones traitées et de pérenniser le service ferroviaire sur cet axe métropolitain. Les délais prévisionnels de réalisation de la phase de travaux sont inchangés.

Cet avenant n'a pas d'incidences financières, le plan de financement de l'opération n'étant pas modifié.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL